## Quid des principes du droit international et tutti quanti?

Parlons peu, parlons bien pour parler juste. Désormais, les choses sont limpides comme une eau de source et doivent êtres désignés par leur nom afin d'apporter un début de solution.

Ainsi donc, la menace sécessionniste qui était formulée d'une manière désinvolte il y'a si peu sur les ondes de la radio nationale par le chef de l'Etat de la transition n'était pas une boutade. Elle a été reprise d'une manière solennelle quelques jours plus-tard dans les médias internationaux par la voix de son conseiller et chargé de mission, Abakar SABONE. Ni les condamnations formelles par les des deux têtes de l'exécutif ne sont suivi à ce jour d'aucune sanction, ni les plates déclarations de principe et moins encore les très douteux et courtois communiqués de presse des principaux acteurs politiques n'auront apaisés l'incompréhension et la colère des centrafricains. La mansuétude affichée des uns et des autres à l'égard d'un acte qui peut être considéré comme une authentique déclaration de guerre a confirmé les doutes et accentué les colères. Pourquoi le chef de l'Etat de la transition n'a-t-il pas appliqué une sanction immédiate à l'encontre de l'auteur ? Pourquoi les principaux acteurs politiques n'ont t-ils pas demandé des sanctions exemplaires et immédiates? internationale ne doit t'elle pas prendre en tant que telle cette déclaration et assumer ses responsabilités en rappelant fermement les principes du droit international et tutti quanti? Qu'en est-il finalement des principes de ce droit international ? De la souveraineté des Etats ? De l'intangibilité des frontières ?

Disons-le, la coalition Séléka recèle en son sein des alliés, notamment les troupes tchadiennes et soudanaises pour ne pas les citer, qui sont par ailleurs soutenues et appuyées militairement par leurs Etats respectifs. Depuis le 24 mars 2012, la république centrafricaine est donc considérée par la plupart de nos concitoyens et des observateurs avertis comme un pays occupé. L'objectif jusque-là inavoué est apparu au grand jour ; celui de faire main basse sur le territoire centrafricain, diviser le pays coute que coute pour s'accaparer de ses richesses au nord, instaurer un Etat « arabophone » et pourquoi pas islamique. Sinon, comment expliquer les assassinats ciblés au lendemain du coup d'état, les différentes mesures administratives qui sont prises et des actes posés contre la laïcité, pire encore, cette tentative réitérée de la scission du pays...Dire cela , ce n'est pas vouloir attiser le tison ardent de la haine mais nommer tout simplement ce dont nous souffrons afin de trouver une thérapie appropriée.

Au regard des éléments objectifs et des témoignages recueillis ici et là, ce n'est pas prendre parti pour le défunt régime que nous avions également combattu en son temps pour ses dérives et ses exactions sur la paisible population centrafricaine. Pendant une dizaine d'année, nous autres étions alors voués aux gémonies par l'ancien régime autiste de Bangui pour avoir eu le tort d'apporter des critiques constructives et d'avoir malheureusement eu raison trop tôt. Hélas! La galaxie Bozizéenne ne tolérait et n'acceptait alors que des courtisans, des griots et autres fous du roi qui ont tôt fait de quitter le navire pour se rallier à la coalition Séléka

Le conflit soit disant confessionnel dont on nous rabat d'une manière abusive les oreilles à longueur de journée et que l'on veut bien nous y entrainé est un subterfuge concocté et

planifié par les ennemis de notre peuple. Une fois que leur stratégie de division nationale a échoué, ils s'empressent d'évoquer et d'entretenir à présent à tort un conflit confessionnel en jouant sur les egos pour monter nos concitoyens les uns contre les autres. Nous sommes en train d'accomplir ce qu'ils n'ont pas pu faire, l'autodestruction de notre pays. Il est dommageable et regrettable qu'en premier lieu le chef de l'Etat de la transition, « les principaux hommes politiques », membres de la coalition séléka n'aient profité de cette tentative de scission qui n'était pas à l'ordre du jour pour se désolidariser officiellement dans une union sacrée de ces barbares venus du nord pour semer la haine et la division. Le problème centrafricain doit se régler les yeux dans les yeux entre centrafricain et seulement entre centrafricain de toute confession religieuse confondue autour d'une table ronde.

Ce dont, nous parlons aujourd'hui est d'une autre nature. Il s'agit bien de l'occupation d'un pays indépendant par des rebelles qui sont soutenus officiellement par une armée étrangère d'un autre Etat afin de procéder à la partition du pays en vue d'instaurer une colonie de peuplement. C'est dire, qu'au-delà du cas centrafricain, la nature de cet acte grave et condamnable qui demande des sanctions immédiates des auteurs engage et met en cause directement les fondements même du droit international, la crédibilité des institutions internationales, l'existence des Etats et des nations en ce qu'elle a de plus sacré. Pourvu que la stratégie du dictateur tchadien pour assouvir sa folie de grandeur à travers la naïveté et la caution morale de certains fils du pays ne se réalise. Il pourrait faire jurisprudence pour nourrir et encourager d'autres ambitions sécessionnistes de quelques groupes ethniques de la région. Après le Centrafrique, a qui le tour ?

Franck SARAGBA